

CONSTRUIRE OU ACHETER DANS LE NEUF

LES BÉNÉFICIAIRES

- Salariés des entreprises clientes du CIL ATLANTIQUE, quelles que soient leur ancienneté et la nature du contrat de travail (les préretraités sont assimilés aux salariés),
- Retraités de moins de 5 ans d'une entreprise cliente du CIL ATLANTIQUE.

Accédant à la propriété justifiant de ressources inférieures aux plafonds PLI (revenu fiscal N-2 ou N-1 si plus favorable).

LES OPÉRATIONS FINANÇABLES

- Acquisition au titre de la résidence principale d'un terrain (construction dans les 4 ans), d'un logement neuf, ou construction d'une maison individuelle.

LES CONDITIONS

- Les logements doivent respecter les conditions de performances énergétiques du décret du 24 mai 2006 ou RT 2005.
- Le prêt ACCESSION doit être **DÉTERMINANT** pour la réalisation du projet.

LES CARACTÉRISTIQUES

- **Montant accordé** : 30% du coût total de l'opération dans la limite des plafonds selon la zone géographique (arrêté du 29 avril 2009) :

Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
de 15 à 25 000 €	de 15 à 20 000 €	de 7 à 15 000 €	de 7 à 10 000 €

- **Taux d'intérêt nominal annuel** : taux fixe égal au taux du Livret A,* soit **2,25%**.
- **Durée** : libre, dans la limite d'un maximum de 20 ans.

* Taux du livret A au 31/12 de l'année N-1

Pas de cumul avec un autre prêt ACCESSION sur une même opération.

MAJORATIONS

- Majoration de 5 000 à 10 000 € pour :
 - les salariés en mobilité, la demande doit être présentée dans les 24 mois à compter du changement de lieu,
 - les acquéreurs de logements dans le cadre de la vente HLM,
 - Les acquéreurs de logements dans le cadre de l'accession sociale à la propriété (PSLA),
 - Les sortants du parc HLM en zones A et B1,
 - Les jeunes de moins de 30 ans.

LE FONDS DE PROTECTION

Le CIL ATLANTIQUE propose à l'emprunteur l'adhésion à son fonds de protection couvrant le décès, l'invalidité, l'incapacité temporaire de travail et le chômage (Coût : 35 cts d'euros par tranche de 1000 € empruntés pour une tête / 60 cts d'euros par tranche de 1000 € empruntés pour deux têtes).

- Exemple de remboursement pour un capital emprunté de 1000 € :

DURÉE (mois)	TEGA	MENSUALITÉ (avec fonds de protection)	COÛT TOTAL (intérêts+fonds de protection)
24	3,04 %	43,00	32,00
72	3,04 %	15,21	95,12
120	3,02 %	9,66	159,20

L'obtention du prêt ACCESSION est soumise à l'examen de la Commission des prêts.

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DU PROJET

Nos conseillers réalisent une étude gratuite du projet d'achat : analyse de la faisabilité, plan de financement optimisé et recherche des meilleures conditions bancaires auprès des partenaires.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

NOS AGENCES COMMERCIALES

AGENCE DE NANTES :

6, rue La Fayette - B.P. 61415
44014 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 20 13 50

AGENCE DE SAINT NAZAIRE :

66, rue du Général de Gaulle
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 28 54 01 50

AGENCE DE LA ROCHE SUR YON :

13, rue du Maréchal Joffre
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 36 91 91

AGENCE DE VANNES :

49, boulevard de la Paix
56000 Vannes
Tél. 02 97 47 50 50

AGENCE DE LORIENT :

17, boulevard Leclerc
56325 LORIENT CEDEX
Tél. 02 97 35 08 00

AGENCE DE PONTIVY :

9, rue de Rivoli
56300 PONTIVY
Tél. 02 97 79 15 05

AGENCE DE QUIMPER :

6, rue René Madec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 91 31

AGENCE DE CHOLET :

43, avenue Gambetta - BP 50604
49306 CHOLET CEDEX
Tél. 02 41 71 33 60

AGENCE DE REDON :

5, rue Saint-Nicolas - BP 70127
35601 REDON
Tél. 02 99 72 55 00

AGENCE DE LAVAL :

22 rue Royallieu - BP0929
53009 LAVAL Cedex
Tél. 02 43 67 38 83

AGENCE DE MAYENNE :

50 Place des Halles
53100 MAYENNE
Tél. 02 43 32 10 90

AGENCE DE CHÂTEAU-GONTIER :

18 Place Paul Doumer
53200 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. 02 43 07 22 55

LOCATAIRES

Offre de logements locatifs :

- dans le **secteur social** : proposition de logements réservés pour le compte des salariés des entreprises clientes auprès des bailleurs sociaux*
- dans le **secteur libre** : proposition de maisons et d'appartements

AVANCE LOCA-PASS® : avance du dépôt de garantie sous forme de prêt à 0%*

GARANTIE LOCA-PASS® : uniquement dans le secteur social, caution couvrant le paiement des loyers et charges en cas de difficultés passagères du locataire*

ACCÉDANTS PROPRIÉTAIRES

Offre de biens dans le neuf ou l'ancien.

Conseil en financement : analyse du projet immobilier, optimisation du montage financier et accompagnement jusqu'au déblocage des fonds

Prêt Accession : destiné aux salariés des entreprises clientes dans le cadre de l'achat de leur résidence principale*

Prêt relais : destiné aux salariés en mobilité professionnelle pour acquérir un nouveau logement avant d'avoir vendu l'ancien*

Travaux : prêt Travaux Action Logement* et solutions de financement négociées avec nos partenaires bancaires

BAILLEURS

Du projet d'investissement locatif à la gestion du bien :

- optimisation du projet d'investissement par un diagnostic de la situation patrimoniale et fiscale
- propositions de biens construits par le groupe ou sélectionnés auprès de partenaires immobiliers
- négociation des conditions bancaires et montage complet du dossier
- gestion locative pour une sécurisation de l'investissement

SALARIÉS EN MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

CIL-PASS MOBILITE® : accompagnement dans la recherche d'un logement locatif sur le site d'arrivée

AIDE MOBILI-PASS® : destinée à soutenir financièrement des salariés qui doivent changer de résidence pour raisons professionnelles*

AIDE MOBILI-JEUNE® : destinée aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle

SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

CIL-PASS ASSISTANCE® : destiné aux salariés qui rencontrent des difficultés financières consécutives à des accidents de la vie, d'ordre familial ou professionnel (perte d'emploi, divorce, décès, ...)